



# La Lettre des CCAF

## N°1 – janvier 2019

Association membre de l'Inter-associatif européen de psychanalyse  
Association membre de Convergencia, Mouvement lacanien pour la  
psychanalyse freudienne

Siège social : 97 boulevard Arago, 75014 Paris

[www.cartels-constituants.fr](http://www.cartels-constituants.fr)

# *SOMMAIRE*

|                                                                                                                         |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <i>VŒUX</i>                                                                                                             | 3  |
| <i>VIE DES CCAF</i>                                                                                                     |    |
| Ordre du jour de l'AG statutaire des 19 et 20 janvier 2019                                                              | 5  |
| Pour préparer l'AG, par Claire Colombier                                                                                | 6  |
| Projet de statuts du Rassemblement européen pour la refondation de l'analyse freudienne,<br>transmis par Jacques Nassif | 7  |
| Site des CCAF. Éléments pour réfléchir au choix d'un prestataire,<br>par Claire Colombier                               | 13 |
| <i>CORRESPONDANCES</i>                                                                                                  |    |
| Correspondance à propos du site : Madyne Debergues                                                                      | 17 |
| <i>AGENDA ET BLOC-NOTES</i>                                                                                             | 18 |
| <i>LES COORDONNANTS EN 2017 ET 2018</i>                                                                                 | 19 |

---

|                                 |                  |
|---------------------------------|------------------|
| Réalisation de <i>La Lettre</i> | Claire Colombier |
| Relecture et corrections        | Albert Santelli  |
| Envoi par newsletter            | Bertrand Phésans |

En 2019, vivons  
« de moment en moment »

« [...] ce chemin, qui ressemblait à un long squelette, nous a conduits à un pays qui n'avait que son souffle pour escalader l'avenir. Comment montrer, sans les trahir, les choses simples dessinées entre le crépuscule et le ciel ? Par la vertu de la vie obstinée, dans la boucle du Temps artiste, entre la mort et la beauté. »

René Char « De moment en moment »  
in *Le bâton de rosier*

Henri Yeru *Oscillant* 2018  
Avec l'aimable autorisation de l'artiste.  
Cette œuvre fait partie d'un triptyque:  
Équilibre – Chaos – Oscillant

Carte de C.C.



Des citations reçues en écho :

« Le fondement de la règle de l'Unique Trait de Pinceau réside dans l'absence de règles qui engendre la Règle; et la Règle ainsi obtenue embrasse la multiplicité des règles. » (Shitao, *Les Propos sur la peinture du moine Citrouille-amère*, traduit, annoté et commenté par Pierre Ryckmans (alias Simon Leys), Hermann, 1984). Envoi de Sean Wilder.

« La beauté console de la souffrance,  
Elle ressemble à l'amitié. » Yves Bonnefoy. Envoi d'Isabelle Dufresnoy.

« La Suisse serait un grand pays si on pouvait la repasser. » Jean-Luc Godard. Envoi d'Albert Santelli, qui écrit aussi : « Il va falloir que je me mette à lire René Char, il me semble. »

Et aussi une photo de cotres au repos, envoi de Françoise Wilder :



Ainsi que des messages, « saluant » la poésie ou la carte dans son ensemble de Nadine Collin, Jean-Michel Darchy, Daniel Delot, Albert Maitre, Jacques Nassif et Yvette Sellès-Lagorce.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE 2019

Samedi 19 janvier 2019  
Association des étudiants protestants de Paris (AEPP)  
4 rue Titon – 75011 Paris

Dimanche 20 janvier 2019 le matin  
Institut protestant de théologie (IPT)  
83 boulevard Arago – 75014 Paris

### **Samedi 19 janvier 2019**

9:00 – 9:30 Accueil

9:30 – 9:45 Ouverture et mise en place des présidences de journée et du secrétariat

9:45 – 12:30

- Rapport du président
- Rapport du trésorier
- Rapport des coordonnants (accueil, secrétariat, passe, *Le Courrier* et *La Lettre* des CCAF, contacts, cartels de pratique, journées des CCAF, site)
- Rapport des délégués I-AEP :
  - Martine Aymedieu & Michel Didierlaurent, qui entament leur dernière année relais
  - Marie Diebler, Jacques Nassif et Christine Roosen, mandats non à terme
- Rapport du délégué Convergencia
- Question du site : changement d'hébergeur ? Souscription d'un contrat de maintenance ?

### **12:30 – 14:00 : Pause déjeuner**

14:00 – 14:30

À la demande de Jacques Nassif : vote sur la participation financière des CCAF à l'établissement des statuts du REPRAF (Rassemblement européen pour la refondation de l'analyse freudienne) à hauteur de 200 €.

14:30 – 16:30

- Point sur notre fonctionnement institutionnel
- Quel lieu d'échange pour les coordonnants, en lien avec président et trésorier(s) ?

16:00 – 17:45 Les cartels de la pratique

- Le point sur les cartels existants
- Quelle adresse pour les cartels de pratique ?
- Quelles modalités pour la constitution de ces cartels ?

### **Dimanche 20 janvier matin**

9:00 – 9:30 Accueil

9:30 – 11:00 Élection des coordonnants, des délégués et des membres du bureau

11:00 – 12:15 Date et objet de la journée intermédiaire  
(Poursuite du travail sur la question du site, le cas échéant)

12:15 – 12:30 Au revoir, rangement de la salle

## POUR PRÉPARER L'A.G.

Dans le mail « en guise de Lettre des CCAF de décembre 2018 », je vous avais invité-e-s à écrire. Vous trouverez ci-après ce que j'ai reçu et ce que j'ai écrit moi-même en réponse à cette invitation. C.C.

*Un SMS d'André J. Laviolette :*

« J'ai réfléchi à un texte qui ne s'est pas finalisé. En deux mots : très satisfait d'être « tombé » dans l'association la plus libertaire... La façon de travailler déroutante pour un débutant est, au fond, rassurante car accessible pour tous. La passe paraît plus effrayante... meurtre d'âme possible !... Mais pour conclure aujourd'hui, je citerai une phrase entendue à la radio : « c'est la poésie qui sauvera le monde ».

*À propos de La Lettre des CCAF et du Courrier – Claire Colombier et Albert Santelli :*

« Si l'A.G. nous renouvelle sa confiance, je resterai coordonnante, avec Albert Santelli. Nous avons redéfini ainsi la répartition des tâches entre nous :

- réception des textes, travail avec les auteurs, relecture finale et envoi à l'imprimeur (pour le *Courrier*) : C.C.
- corrections, réalisation des fichiers .pdf de *La Lettre* et du *Courrier* : Albert Santelli.

Une question que nous soumettons à l'A.G. : *La Lettre des CCAF* continue-t-elle à être envoyée via une *newsletter*, ce qui consiste à recevoir un lien permettant de trouver la *Lettre* sur le site des CCAF, ou peut-elle être envoyée en pièce jointe de mail, comme cela a été fait pendant la panne du site, ce qui est plus rapide et a l'avantage de permettre de repérer qui a reçu *La Lettre* ou pas. »

En ce qui concerne la mise en ligne des numéros du *Courrier*, suite à la panne du site, j'ai rencontré des problèmes, perdu les pages permettant l'accès aux *Courrier* de 2016 et 2017, n'ai pas pu mettre les numéros de 2018. Avec l'accord de Bertrand Phésans, j'avais contacté Idealcoms mais je n'ai eu aucune réponse. Dans l'état actuel des choses, je ne m'occupe plus de la mise en ligne et la reprendrai lorsqu'il y aura un nouveau site. »

*À propos du site :*

Vous trouverez dans les pages suivantes, des propositions qui peuvent nous aider à décider si nous changeons ou non de prestataire pour le site. (C.C.)

*Mail de Jacques Nassif :*

« Pour ce qui est de mon activité, à part le cartel sur la passe dont nous avons, je crois, suffisamment témoigné, j'ai essentiellement travaillé individuellement avec des Italiens pour les aider à avoir les idées claires par rapport à un inter-associatif qui les a souvent déçus. Ils s'en sont finalement un peu libérés, après en avoir trop attendu. Ils vont donc mettre en place à Bruxelles la plate-forme qui leur permettrait de se trouver un autre lieu que l'Italie qui les persécute et je les ai aidés à rédiger ces statuts que je te prierais donc de publier, car ils pourraient aussi bien intéresser bien des Français dans un avenir plus ou moins proche. Les statuts ont été rédigés par moi, à partir de ceux des Cartels et en étroite collaboration avec le même Franco et un analyste de Trévise qui est aussi juriste : Roberto Cheloni. Nous avons terminé de mettre ces textes au point pas plus tard qu'hier soir... Ils sortent donc tout juste du four et vont être présentés à un notaire par Guy Mertens, quand nous aurons pu réunir la somme nécessaire pour le payer. Je solliciterai donc les CCAF lors de l'A.G. pour mener à bien ce projet avec notre contribution. »

*PROJET DE STATUTS  
DU RASSEMBLEMENT EUROPÉEN POUR LA REFONDATION  
DE L'ANALYSE FREUDIENNE*

**Article 1 :**

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association, régie par la loi belge des AISBL du ... .. et le décret du ... .. ayant pour dénomination :

« **Rassemblement européen pour la refondation  
de l'analyse freudienne** ».

**Article 2 :**

Le siège social est fixé à l'adresse suivante :

...

Tout transfert ultérieur décidé par le conseil d'administration devra faire l'objet d'une approbation préalable décidée et argumentée par celui-ci.

**Article 3 :**

Cette association a pour objet la psychanalyse, dénommée ici *analyse freudienne*, ce qui mérite de faire valoir les attendus suivants :

- a) Cette appellation vise à distinguer l'analyse freudienne de toute psychothérapie, cette dernière faisant désormais l'objet spécifique des différentes législations de chacun des pays membres de l'Union européenne qui se réservent d'organiser chacun comme il l'entend l'administration de la santé publique, alors que nous faisons valoir par cette nouvelle fondation que la discipline fondée par Freud ne relève pas du médical et ne se réduit pas au thérapeutique.
- b) L'analyse freudienne relève certes d'un acte et ne se contente pas d'être une adhésion intellectuelle à un discours, mais cet acte se distingue aussi clairement que possible de l'acte médical, dans la mesure où son effectuation dépend directement de sa localisation (« entre divan et fauteuil ») et qu'il ne saurait donc être exercé dans le lieu abstrait dessiné par l'espace universel de la clinique.
- c) Cet acte se distingue tout autant de l'acte juridique visant à établir le légitime et l'illégitime des dépenses que l'État pourrait être amené à couvrir pour l'obtention d'un bien dont la valeur pourrait être chiffrée. Or si l'acte analytique, qui ne promet pas l'obtention d'un tel bien, devait devenir l'apanage d'une profession, on voit bien que celle-ci ne saurait être réglementée.
- d) Cet acte est toujours exercé en connaissance de cause par deux personnes, et non seulement par un professionnel correctement formé, la personne de l'analysant reconnaissant à son analyste la capacité qu'il lui confère d'analyser le discours que la situation engendrée par la « règle fondamentale de Freud » (Dites la prochaine des idées qui vous viennent ici et maintenant) est censée produire, ce discours étant supposé entraîner des changements sur les personnes concernées, mais qui ne sauraient être ni programmés en un protocole ni prévisibles dans une procédure, comme dans les actes précédemment évoqués.
- e) La non-réglementation de cet acte (qui se ferait sinon soit par le discours d'une institution de type universitaire soit par un contrat mutuellement consenti référable à un tiers le légitimant) n'exclut précisément pas que celui-ci ne soit jamais possible sans le res-

pect de certaines règles relevant essentiellement de l'éthique, et d'une éthique qui est celle du sujet, si l'on veut bien entendre que ce terme désigne tout ce dont la forme du discours scientifique a dû se débarrasser pour arriver à se poser dans l'universel.

- f) Le fait que cet acte échappe donc à toute universalisation et se pose nécessairement comme différent d'un divan à un autre l'apparente à celui du traducteur et fait du discours de Freud une discipline essentiellement portée par la diversité des langues et des cultures dans lesquelles elle s'est successivement implantée, essentiellement d'ailleurs dans la culture européenne dont elle est un des fleurons les plus authentiques.

#### **Article 4 :**

L'association sera donc composée de membres des différents pays européens intéressés à divers titres à l'analyse freudienne, ces titres méritant ici d'être précisés :

- a) Il pourra s'agir tout autant de personnes exerçant l'analyse freudienne en place d'analyste que de personnes se contentant de se dire analysant ou toujours en analyse.
- b) Ces membres pourront être inscrits ou pas dans des associations des différents pays de l'Union européenne, que ces associations les aient habilités à exercer la psychanalyse ou qu'elles s'abstiennent de considérer le titre de psychanalyste comme valide. Mais ils pourront tout autant se déclarer extérieurs au tissu institutionnel de la psychanalyse traditionnelle.
- c) Enfin il vaut la peine de préciser que le choix d'un lieu européen pour fonder l'association en question est rendu nécessaire par le fait que l'analyse freudienne a besoin, pour être défendue contre toutes les tentatives de l'assimiler à une psychothérapie réglementée et normative, d'un lieu hétérotopique, mais qui ne se situerait pourtant pas hors la loi, ce par quoi les membres qui s'inscrivent se sentiront plus directement concernés.
- d) Il sera donc souhaitable que, outre le fait d'être passés par l'acte analytique, la formation ou la profession exercée par ces membres soit des plus diverses, rien ne s'opposant en fait à ce qu'un mathématicien ou un juriste, un physicien ou un économiste, un linguiste ou un écrivain, un philosophe ou un artiste, etc. puisse s'intéresser à la défense de l'analyse freudienne, qu'il l'exerce lui-même en tant qu'analyste ou qu'il ait pu en bénéficier en tant qu'analysant.
- e) Il découle de ces différents titres que le discours de cette analyse freudienne, qui, après sa fondation par Freud et les diverses tentatives de refondation que celle-ci a provoquées, a atteint aujourd'hui son troisième temps, reste encore et toujours à redéfinir en fonction des changements advenus dans la civilisation, rien ne permettant pour le moment de donner à son contenu un statut qui le situerait, entre la science et l'art, du côté de l'invention ou de l'application.

#### **Article 5 :**

L'inscription des nouveaux membres se fera à partir de l'adhésion qu'aura rencontrée la lecture des présents statuts qui seront adressés par ceux qui les ont rédigés (pour obvier à la situation précaire dans certains pays de ceux que Freud a définis comme des « psychanalystes laïcs ») dans tous les pays européens où les personnes concernées auront été pressenties.

Nous pouvons, en effet, bénéficier aujourd'hui de ce lien que nous fournit le réseau informatique de la nouvelle technologie, ce qui ne nous dispensera pas de recourir largement à l'effort de traduire les présents statuts dans nos différentes langues, ainsi que les communications qui

suiront à partir de la fondation qui se fera à Bruxelles en 2019, dès qu'un nombre suffisant de membres et de pays aura été atteint.

Sera alors formé un conseil d'administration au sein duquel sera voté le montant d'une cotisation annuelle. L'appel se fera immédiatement après la première réunion des membres qui auront préalablement signé leur adhésion aux présents statuts.

La qualité de membre se perd par la démission ou le non-paiement de la cotisation, six mois après son appel, sauf accord individuel avec le trésorier.

L'exclusion pour un autre motif ne pourra être prononcée que par l'assemblée des membres lors d'une réunion de leur ensemble qui ne pourra alors se contenter d'être virtuelle et dont le rythme au moins annuel pourra être décidé lors de la réunion de fondation.

#### **Article 6 :**

La problématique mise en avant d'une défense de l'analyse freudienne dans les différents pays où elle est mise en danger soit par la législation soit par les différents lobbies et corporations de la psychothérapie, qui n'est rien de plus que le point de départ de notre fondation, ne nous dispensera pas de consacrer l'essentiel du travail de nos adhérents à la refondation du discours de Freud et de ses continuateurs, étant donné l'évolution des sciences et les tribulations de la civilisation.

Outre la plus large diffusion possible des textes qui auront été produits dans cet esprit dans les différents pays et auxquels notre collectif dédiera tous les moyens à sa disposition pour les faire traduire, il est évident que le discours inspiré par l'acte analytique privilégie à la communication des énoncés la confrontation des énonciations.

Nous nous efforcerons pour cela de mettre en place différents dispositifs permettant le recueil et l'échange de ces énonciations, en nous confrontant le plus directement au passage de la frontière entre les langues que la découverte de l'inconscient freudien s'est constamment et directement employé à cerner et traverser.

Outre le dispositif du divan/fauteuil, les principales inventions de tels dispositifs d'énonciation restent le cartel et la passe, auxquels les associations lacaniennes de l'Inter-associatif européen dont cette fondation est issue restent attachées.

De tels cartels pourront être formés, grâce aux différents moyens de la technologie actuelle, entre des analystes et/ou analysants de différents pays européens, confrontant les différentes tentatives de résolution des problèmes sur lesquels la pratique de l'analyse freudienne vient buter aujourd'hui.

Il sera également souhaitable qu'une passe trans-associative et inter-langues puisse être instaurée, visant à éclairer ce qu'il en est de la fin d'une analyse suivant les modalités qui seront propres au fonctionnement futur de notre association.

Outre le non-paiement de la cotisation, il pourra être envisagé que la qualité de membre puisse se perdre si l'un ou l'autre des nouveaux inscrits s'abstient pendant plus d'un an de participer activement, soit par l'échange de textes soit par la participation à un dispositif, à la vie de l'association, ce qui suppose qu'un registre de nos activités soit régulièrement tenu et communiqué à l'ensemble des membres.

#### **Article 7 :**

À partir de 2020, ou approximativement deux ans après notre fondation par libre cooptation entre les membres de nos différents pays, il pourra être utile, voire nécessaire – si nous voulons obtenir une légitimité européenne auprès des différentes administrations nationales auprès desquelles notre association pourrait être amenée à intervenir pour défendre l'exercice de l'analyse freudienne –, que toute nouvelle adhésion se fasse, comme il est traditionnel dans toute association, par une demande d'admission.

Le postulant rencontrera à cet effet, en acceptant de se déplacer en personne, deux membres de l'association tirés au sort pour assumer cette fonction d'accueil. Cette rencontre aura pour but de répondre aux questions du nouveau membre, de lui permettre de formuler ses projets de travail et ses attentes quant à l'association.

Les deux membres témoigneront de ces entretiens auprès de l'un des administrateurs du conseil, désigné, comme on le verra par la suite comme coordonnant de l'accueil. Lors du tirage au sort, les deux membres en question pourront se récuser ou être récusés une fois.

Acceptée ou ajournée, chaque candidature donnera matière à réflexion sur les principes d'une inscription dans une association pour la défense et la refondation de l'analyse freudienne, et cela dans le cadre de cartels constitués par les membres ayant assuré cette fonction d'accueil. Ces cartels rendront compte de leur travail à l'occasion des réunions annuelles de l'ensemble des membres.

### **Article 8 :**

L'association sera constituée par une seule catégorie de membre et, vivant chacun dans des pays et des langues différents, ceux-ci pourront être tous considérés, à ce titre, comme des membres dits « correspondants » dans les associations nationales qui en comportent.

Il découle de cet article que notre association soutient par là même que le seul titre à faire valoir pour y adhérer est celui de l'analysant, s'il pouvait exister en tant que tel, et que l'analyste, étant tenu au secret pour ce qui est du nom de ses pratiques, ne pourra jouir d'aucun titre le désignant comme tel auprès des autres membres de notre association.

En revanche, il est attendu que l'énonciation d'un sujet se déclarant analyste, s'il veut adhérer à notre Rassemblement, accepte aussi bien que cette déclaration puisse donner lieu à une élaboration dans l'association, au sein de l'un des dispositifs qui seront mis à sa disposition, afin qu'il soit bien avéré au sein du public auquel nous nous adresserons ou qui ne manquera pas de nous avoir à l'œil, que la personne d'un analyste ne peut jamais se permettre d'improviser sa fonction, mais se soumet aussi bien à des règles éthiques qu'à des contrôles instaurés le plus traditionnellement du monde comme chez tous les artisans.

Il est entendu que le plus grand cas sera fait de l'échange et de la formation mutuelle, au sein de notre association, entre les différentes générations d'analystes ou d'analysants, pour obtenir des uns et des autres que l'analyse freudienne reste vivante et inventive.

### **Article 9 :**

L'association se dote des instances de décision suivantes :

- a) Un conseil d'administration de cinq membres, appelés par la suite « coordonnants », qui seront élus sur candidature lors de l'assemblée constituante appelée à voter les présents statuts pour la fondation de notre collectif en AISBL.
- b) Tous les deux ans, il sera procédé au renouvellement de deux de ces administrateurs, la première fois par tirage au sort des sortants, puis à l'ancienneté ou par tirage au sort, s'il faut départager deux administrateurs de même ancienneté.
- c) Ce conseil se réunit au moins deux fois l'an. Il désigne en son sein le président, le trésorier et le secrétaire de l'association.
- d) Ces administrateurs sont par ailleurs personnellement responsables des tâches essentielles de l'association pour lesquelles ils se seront désignés comme coordonnants, en se les distribuant entre eux pour les mener à bien :
  - diffusion et communication à l'ensemble des membres des différents documents et événements qui ponctueront la vie de notre association (*newsletters* et courriers plus réguliers);

- publications, colloques et passage au public;
- dispositifs d'énonciation;
- accueil et admission;
- relations extérieures et questions économiques;
- questions de politique du discours de l'analyse freudienne.

**Article 10 :**

Une question plus particulière aux AISBL est celle de désigner les personnes qui seront habilitées à représenter l'association à l'extérieur, c'est-à-dire, effectivement, dans chacun des pays qui se verront représentés par les membres de notre future association.

En étroite collaboration avec le coordonnant aux relations extérieures, qui vient d'être mentionné, il pourrait être envisagé de désigner une sorte d'ambassadeur de notre association dans chacun des pays de l'Union européenne, qui pourrait être amené à la représenter sur place pour défendre, par exemple, l'un ou l'autre des membres de notre association poursuivi par une instance administrative de son pays qui ne reconnaîtrait pas tel ou tel des principes de la non-réglementation de l'analyse freudienne.

**Article 11 :**

Après la fondation de notre association et si l'ensemble des membres le juge utile, la fonction d'une assemblée générale comme constituant un organe de décision, qui n'est pas nécessaire dans les AISBL, sera néanmoins instaurée.

Dans ce cas, cette assemblée sera tenue de se réunir au moins une fois par an et un vote ne pourra valablement y intervenir que si la moitié des membres de l'association au moins sont présents ou représentés par procuration écrite. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale sera convoquée par le président du conseil d'administration, les décisions étant alors prises à la majorité simple des membres présents.

L'assemblée générale entend les rapports financier et d'activité du conseil d'administration et en vote le *quitus*.

En cas de désaveu, le conseil d'administration expédie les affaires courantes et convoque une assemblée générale extraordinaire dans un délai de trois mois, en vue d'élire un nouveau conseil d'administration.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée, en cas de nécessité, par le conseil d'administration ou sur la demande de plus d'un tiers des membres de l'association.

**Article 12 :**

Chaque assemblée générale pourra procéder – sur proposition du conseil d'administration ou d'un tiers des membres de l'association – à des modifications statutaires qui seront votées à la majorité des suffrages exprimés.

**Article 13 :**

Les ressources de l'association comprennent :

- le montant des cotisations annuelles,
- les subventions qui pourraient lui être allouées,
- et tout autre source de revenu, compatible avec la loi des AISBL.

**Article 14 :**

L'association : « Rassemblement européen pour la refondation de l'analyse freudienne » peut adhérer – ou recevoir l'adhésion – d'autres associations ayant la psychanalyse freudienne pour objet. La décision en revient à l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

***Article 15 :***

En cas de dissolution, prononcée par la majorité des membres de l'association, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci.

L'actif, s'il y a lieu, est dévolu, conformément à l'article de la loi du ...  
et du décret du ...

*SITE DES CCAF*  
*Éléments pour réfléchir au choix d'un prestataire*

J'ai pris des renseignements auprès de deux prestataires, afin d'avoir des éléments de comparaison et pouvoir décider, en connaissance de cause, de conserver ou non le prestataire actuel Idealcoms dont vous trouverez le devis ci-après.

- 1) Le premier prestataire que j'ai contacté est une coopérative que je connais via une autre association. Je vous indique leurs propositions plus comme élément de comparaison. Le fait qu'ils ne proposent pas de contrat de maintenance mais seulement une aide ponctuelle ne correspond pas à nos besoins. Cela peut par contre être intéressant si vous voulez vous créer un site.

« Chez Ouvaton,

– le nom de domaine en .fr est actuellement de 9 euros HT / an

– la plaque annuelle est de 30 euros HT (elle suffirait pour les CCAF).

Donc, à ce jour, la dépense annuelle serait de 39 euros HT.

L'heure de maintenance (aide ponctuelle) coûte 12 euros HT.

Nous ne faisons pas de conception et de maintenance de site web.

Pour la mise en place d'un nouveau site (plus au goût du jour, et consultable par tablette ou smartphone), un coup de main pour l'installation et un début de mise en forme d'un Wordpress serait facturé 48 euros HT (une seule fois).

La vraie dépense est liée au niveau souhaité de récupération du contenu ancien. Si vous souhaitez qu'on s'en charge, ça coûterait un peu cher : autour de 250 euros HT. »

Contact Ouvaton : Philippe Ladame

[admin-panel@listes.ouvaton.coop](mailto:admin-panel@listes.ouvaton.coop) »

- 2) Le deuxième prestataire travaille avec de nombreuses associations professionnelles, notamment de médecine, et aussi avec des professionnels libéraux tels des architectes, etc. Il va nous envoyer un devis officiel mais voici déjà les éléments que j'ai pu recueillir par téléphone

Il propose un forfait de 300 € pour l'hébergement et la maintenance. Ce contrat comprend une sauvegarde de l'état du site sur 30 jours (en clair : si, comme cela m'est arrivé, on perd des pages, il suffit de l'appeler pour qu'il les restaure à partir de la copie de sauvegarde).

Ce forfait comprend, si nous le souhaitons, un paiement en ligne des cotisations et un téléchargement du reçu de paiement de la cotisation.

Le devis complet vous sera communiqué dès réception.

Voici ses coordonnées :

Julian BARSZOWSKI : 06 75 69 70 55

[contact@abdc-informatique.com](mailto:contact@abdc-informatique.com)

Claire Colombier



9, bd de Bretagne  
16000 Angoulême  
France

**Votre contact : Sébastien Septfons**  
Tel : 05 45 90 97 95  
Email : s.septfons@idealcoms.net  
**Devis D-1812-00278**  
En date du : 28/12/2018

**CCAF**

A l'attention de **M Bertrand Phesans**  
80, rue Menilmontant  
75020 Paris 20  
France

Objet : Refonte site web cartels-constituants.fr

| Description | Qte | PU HT | Total HT |
|-------------|-----|-------|----------|
|-------------|-----|-------|----------|

**OBJECTIFS :**

- Mise à niveau du site pour répondre aux standards actuels
- Moderniser et améliorer les outils de gestion
- Intégrer une maintenance et mise à niveau permanente

**PRESTATIONS :**

- Conduite de projet : coordination, planning et livrables
- Conception : générale et détaillée
- Création web design : maquettes, ergonomie, adaptation terminaux mobiles
- Réalisation : développement, montage et intégration (PHP / MySQL)
- Optimisation SEO : référencement internet et paramétrage redirections
- Récupération de vos données : environ 260 pages à ce jour
- Livraison : test et mise en service

Document joint : *présentation-idealcoms.pdf*

| Description | Qte | PU HT | Total HT |
|-------------|-----|-------|----------|
|-------------|-----|-------|----------|

**REFONTE SITE :**

Sur la base du site actuellement en ligne, même arborescence et même outils back office de gestion : <http://www.cartels-constituants.fr/>

- **SSL** : mise en place du protocole https
- **Responsive design** : compatible avec les terminaux mobiles (smartphone et tablettes)
- **Optimisation SEO** : mise en place des optimisations actuelles pour le référencement naturel
- **Technologie** : passage au framework Laravel (Base de travail open-source universelle)
- **Transfert de vos données** : migration de vos contenus actuels vers le nouveau site
- **Newsletter** géré depuis un outil externe spécialisé : mise en place et formation par notre équipe

|                                        |       |                 |          |
|----------------------------------------|-------|-----------------|----------|
| Temps jour/homme chef de projet        | 21,00 | 65,00<br>/heure | 1 365,00 |
| Temps jour/homme web designer (UI/UX)  | 24,00 | 65,00<br>/heure | 1 560,00 |
| Temps jour/homme développeur back-end  | 35,00 | 65,00<br>/heure | 2 275,00 |
| Temps jour/homme développeur front-end | 28,00 | 65,00<br>/heure | 1 820,00 |
| Temps jour/homme référenceur web       | 5,00  | 65,00<br>/heure | 325,00   |
| Sous total                             |       |                 | 7 345,00 |

**Conditions réalisation site:**

- 40% du montant total ttc à la commande
- 40% à la validation de la conception et des maquettes graphiques
- 20% à la mise en ligne du site
- Délais moyen de réalisation : 4 mois (calendrier co-validé au lancement du projet)

**MAINTENANCE TECHNIQUE (Option)**

Mise à jour et correctifs pour le maintien des fonctionnalités, des performances et de la sécurité.  
Contrat annuel intégrant un support technique idealcoms 5/7j, heures d'ouverture.

|                               |      |                       |                     |
|-------------------------------|------|-----------------------|---------------------|
| Contrat de maintenance annuel | 1,00 | 980,00<br>forfaitaire | 980,00<br>En option |
|-------------------------------|------|-----------------------|---------------------|

**Conditions contrat de maintenance :**

- Engagement annuel tacitement reconductible
- Paiement à la commande

|                                            |
|--------------------------------------------|
| Notes :<br>TVA payée sur les encaissements |
|--------------------------------------------|

|                          |                   |
|--------------------------|-------------------|
| <b>Total net HT</b>      | <b>7 345,00 €</b> |
| TVA 20,00%               | 1 469,00 €        |
| <b>Montant total TTC</b> | <b>8 814,00 €</b> |

**Date et Signature du client précédée de la mention 'Lu et approuvé, bon pour accord' :**

Date de validité : 27/01/2019  
Moyen de règlement : virement bancaire  
Acompte : 40,00 %  
3 525,60 €  
Délai de règlement : à la commande  
Banque : CIC  
BIC : CMCIFRPP  
IBAN : FR76 3004 7142 8600 0203 8170 104

**Sauf accord particulier, nos factures sont payables à réception.** Les délais ne pourront en aucun cas être supérieurs à 45 jours à compter de l'émission de la facture pour le paiement des factures périodiques conformément à la loi de consommation du 17/04/2014 dite « loi Hamon ». Tout paiement tardif entraînera une pénalité égale à 1.5 fois le taux mensuel d'intérêt légal (loi n°92-1442-93-122) et une indemnité forfaitaire de 40 €  
**Réserve de propriété :** Les marchandises ou prestations demeurent notre propriété jusqu'au paiement intégral de la facture. (loi 80-335 du 12 mai 1980).

Les services de suivi, de Position Internet Export, de noms de domaine et d'hébergement sont renouvelables par tacite reconduction, sauf avis contraire de votre part par courrier recommandé au moins 1 mois avant la date anniversaire.

## CORRESPONDANCE À PROPOS DU SITE

C'est à l'occasion d'une panne prolongée de notre site que j'ai commencé des échanges avec Madyne Debergues, qui en faisait une consultation régulière et attentive. Vous avez pu lire son courriel dans *La Lettre* n° 5 de 2018. Nos échanges se sont poursuivis, de loin en loin. Nous vous en donnons aujourd'hui quelques échos à l'heure où nous devons repenser notre site.

J'ai été sensible au fait que les remarques de notre lectrice montraient l'importance pour elle de l'écoute et aussi d'une manière de parler de la psychanalyse au plus près de la pratique et sans jargon. Le livre dont elle nous a donné la référence dans *La Lettre des CCAF* n° 6 est une excellente illustration de cette orientation.

*« D'une manière générale, sur le fond, ce qui me vient en premier, qui englobe les autres réflexions, c'est l'écoute.*

*Essayer d'entendre, d'apprendre la langue de l'Autre y compris celle des enfants. Cette écoute n'est pas réservée aux analystes et toute personne aurait à apprendre de cette écoute particulière.*

*Entendre, certes la parole, mais aussi, à mon avis, toutes mises en mots par la création (écriture, peinture, photo, sculpture, musique, danse etc.). Tout est bon pour dire*

*Dans ce sens j'apprécie aussi lorsque les CCAF établissent des liens avec d'autres champs, la littérature bien sûr, la poésie, le cinéma (je pense par exemple à Babouillec), mais aussi la justice (invitation d'avocats lors d'un colloque) etc.*

*Un certain "savoir", une façon d'être s'infiltrent en soi et s'interrogent toujours. [...]*

*Comment les CCAF, les analystes, dans un langage simple, pourraient-ils faire partager davantage ce savoir, cette écoute, cette façon d'être, donner le désir de connaître cette place d'analyste ? Comment faire partager aussi les savoirs des personnes en souffrance et de leurs parents si enfants ? » (Courriel du 6 août 2018)*

*« Oui, mon écrit dépassait sans doute l'écoute perçue au niveau des CCAF*

*J'avais en tête cette lettre ouverte autour de l'autisme, signée par les CCAF.*

*J'avais aussi en mémoire dans Analyse profane, sacrée pratique, pratique sacrée : « En ce qui concerne les psychanalystes, ils sont souvent victimes d'une illusion : ils croient comprendre ce qui leur est dit, simplement parce qu'ils peuvent le transposer dans un langage "jargonnant". [...] Le vrai pari pour un psychanalyste, ce n'est jamais de répéter ce qui a déjà été dit, mais de trouver le langage pour exprimer ce qui n'a pas encore été énoncé. » de Giovanni Sias repris par L. Diaz.*

*Je garde comme belle définition de l'écoute : « Sans doute s'agit-il, pour faire sortir de l'inouï de cette polytonalité, de trouver le point d'écoute, ou plutôt les points d'écoute. » (Dossier cartel) C'est tout à fait ça. Mais rare.*

*Ce parallèle avec la musique m'a rappelé une ancienne émission radiophonique très intéressante où sont mises en perspective la critique musicale et la psychanalyse freudienne. Sont évoquées deux écoutes dans la critique musicale, l'attention voulue et l'attention flottante avant l'invention de la psychanalyse. [...]*

*Connaissez-vous le poète (et psychologue clinicien) Gabriel Okunndji. Écriture poétique autour de l'initiation, de la transmission par la voix, l'écoute, le silence. Dans la préface de son livre Stèles du point du jour : « je souhaite au lecteur une parfaite écoute des voix qui enveloppent la vie. Car la parole transmise demeure, dans le cours de la destinée humaine, l'unique offrande susceptible de fleurir le cœur de celui qui la reçoit d'une lumière propice au cheminement. » (France-Culture, les Racines du ciel, 12/06/2016) (Courriel du 23/08/18)*

## AGENDA

|                                |                                                                                                               |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 19 et 20 janvier 2019          | AG statutaire des CCAF<br>samedi : AEPP, 4 rue Titon, 75011 Paris<br>dimanche : IPT, 83 Bd Arago, 75014 Paris |
| 2 et 3 février 2019            | Coordination de l'I-AEP                                                                                       |
| Mars/avril 2019                | Journée de travail des CCAF<br>(date et lieu à préciser)                                                      |
| 1 <sup>er</sup> et 2 juin 2019 | Séminaire I-AEP                                                                                               |
| 15 et 16 juin 2019             | AG des CCAF                                                                                                   |
| Septembre 2019                 | Colloque Convergencia<br>à Paris (date à préciser)                                                            |

## BLOC-NOTES

Le trésorier Michel Didierlaurent rappelle que la cotisation 2018 est payable jusqu'au début de l'AG., pour ceux-celles qui ne s'en sont pas encore acquitté-e-s.

[micheldidierlaurent@orange.fr](mailto:micheldidierlaurent@orange.fr)

Les changements dans vos coordonnées sont à signaler à  
Isabelle Dufresnoy-Spezia [isabelle.dufresnoy@gmail.com](mailto:isabelle.dufresnoy@gmail.com)

Yvette Sellès-Lagorce nous communique sa nouvelle adresse mail :  
[yvette.selles@sfr.fr](mailto:yvette.selles@sfr.fr)

Les comptes-rendus de l'A.G. et les contributions au prochain Courrier sont à envoyer  
au plus tard le 6 février 2019 à Claire Colombier  
[ccolombierpro@gmail.com](mailto:ccolombierpro@gmail.com)

Les textes pour les *Actes du séminaire I-AEP sur la passe* sont à envoyer  
au plus tard le 28 février à Claire Colombier  
[ccolombierpro@gmail.com](mailto:ccolombierpro@gmail.com)

## *Les coordonnants en 2017 et 2018*

*Coordonnants de l'accueil* : Marie Diebler et Jacques Nassif.

*Coordonnants de la passe* : Jean-Michel Darchy et Claire Colombier, avec Albert Maitre pour la préparation du séminaire I-AEP de décembre 2018.

*Coordonnant du Courrier et de La Lettre des CCAF* : Claire Colombier, avec Albert Santelli pour la relecture et les corrections et Han-Victor Lu pour les envois du *Courrier*.

*Coordonnante des Contacts* : Isabelle Dufresnoy.

*Coordonnant du site* : Bertrand Phésans (administrateur du site), avec Claire Colombier pour la mise en ligne du *Courrier*.

*Coordonnant des groupes au travail, des journées des CCAF et des AG* : Bertrand Phésans.

*Coordonnant des secrétariats* : André Laviolette (en 2018), avec tous ceux qui voudront bien, lors des réunions, prendre des notes et les lui transmettre

## *Les délégués*

- à l'*Inter-associatif européen de psychanalyse* : Martine Lesbats-Aimedieu, Michel Didierlaurent, Marie Diebler, Jacques Nassif et Christine Roosen;
- à *Convergencia* : Christophe Amestoy.

## *Responsabilités au niveau de l'association loi 1901*

- *Trésorerie* : Michel Didierlaurent et Isabelle Dufresnoy,
- *Président* : Bertrand Phésans.





# La Lettre des CCAF

## N°1 – janvier 2019

Association membre de l'Inter-associatif européen de psychanalyse  
Association membre de Convergencia, Mouvement lacanien pour la  
psychanalyse freudienne

Siège social : 97 boulevard Arago, 75014 Paris

[www.cartels-constituants.fr](http://www.cartels-constituants.fr)

# *SOMMAIRE*

|                                                                                                                      |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <i>VŒUX</i>                                                                                                          | 3  |
| <i>VIE DES CCAF</i>                                                                                                  |    |
| Ordre du jour de l'AG statutaire des 19 et 20 janvier 2019                                                           | 5  |
| Pour préparer l'AG, par Claire Colombier                                                                             | 6  |
| Projet de statuts du Rassemblement européen pour la refondation de l'analyse freudienne, transmis par Jacques Nassif | 7  |
| Site des CCAF. Éléments pour réfléchir au choix d'un prestataire, par Claire Colombier                               | 13 |
| <i>CORRESPONDANCES</i>                                                                                               |    |
| Correspondance à propos du site : Madyne Debergues                                                                   | 17 |
| <i>AGENDA ET BLOC-NOTES</i>                                                                                          | 18 |
| <i>LES COORDONNANTS EN 2017 ET 2018</i>                                                                              | 19 |

---

|                                 |                  |
|---------------------------------|------------------|
| Réalisation de <i>La Lettre</i> | Claire Colombier |
| Relecture et corrections        | Albert Santelli  |
| Envoi par newsletter            | Bertrand Phésans |

En 2019, vivons  
« de moment en moment »

« [...] ce chemin, qui ressemblait à un long squelette, nous a conduits à un pays qui n'avait que son souffle pour escalader l'avenir. Comment montrer, sans les trahir, les choses simples dessinées entre le crépuscule et le ciel ? Par la vertu de la vie obstinée, dans la boucle du Temps artiste, entre la mort et la beauté. »

René Char « De moment en moment »  
in *Le bâton de rosier*

Henri Yeru *Oscillant* 2018  
Avec l'aimable autorisation de l'artiste.  
Cette œuvre fait partie d'un triptyque:  
Équilibre – Chaos – Oscillant

Carte de C.C.



Des citations reçues en écho :

« Le fondement de la règle de l'Unique Trait de Pinceau réside dans l'absence de règles qui engendre la Règle; et la Règle ainsi obtenue embrasse la multiplicité des règles. » (Shitao, *Les Propos sur la peinture du moine Citrouille-amère*, traduit, annoté et commenté par Pierre Ryckmans (alias Simon Leys), Hermann, 1984). Envoi de Sean Wilder.

« La beauté console de la souffrance,

Elle ressemble à l'amitié. » Yves Bonnefoy. Envoi d'Isabelle Dufresnoy.

« La Suisse serait un grand pays si on pouvait la repasser. » Jean-Luc Godard. Envoi d'Albert Santelli, qui écrit aussi : « Il va falloir que je me mette à lire René Char, il me semble. »

Et aussi une photo de cotres au repos, envoi de Françoise Wilder :



Ainsi que des messages, « saluant » la poésie ou la carte dans son ensemble de Nadine Collin, Jean-Michel Darchy, Daniel Delot, Albert Maitre, Jacques Nassif et Yvette Sellès-Lagorce.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE 2019

Samedi 19 janvier 2019  
Association des étudiants protestants de Paris (AEPP)  
4 rue Titon – 75011 Paris

Dimanche 20 janvier 2019 le matin  
Institut protestant de théologie (IPT)  
83 boulevard Arago – 75014 Paris

### **Samedi 19 janvier 2019**

9:00 – 9:30 Accueil

9:30 – 9:45 Ouverture et mise en place des présidences de journée et du secrétariat

9:45 – 12:30

- Rapport du président
- Rapport du trésorier
- Rapport des coordonnants (accueil, secrétariat, passe, *Le Courrier* et *La Lettre* des CCAF, contacts, cartels de pratique, journées des CCAF, site)
- Rapport des délégués I-AEP :
  - Martine Aymedieu & Michel Didierlaurent, qui entament leur dernière année relais
  - Marie Diebler, Jacques Nassif et Christine Roosen, mandats non à terme
- Rapport du délégué Convergencia
- Question du site : changement d'hébergeur ? Souscription d'un contrat de maintenance ?

### **12:30 – 14:00 : Pause déjeuner**

14:00 – 14:30

À la demande de Jacques Nassif : vote sur la participation financière des CCAF à l'établissement des statuts du REPRAF (Rassemblement européen pour la refondation de l'analyse freudienne) à hauteur de 200 €.

14:30 – 16:30

- Point sur notre fonctionnement institutionnel
- Quel lieu d'échange pour les coordonnants, en lien avec président et trésorier(s) ?

16:00 – 17:45 Les cartels de la pratique

- Le point sur les cartels existants
- Quelle adresse pour les cartels de pratique ?
- Quelles modalités pour la constitution de ces cartels ?

### **Dimanche 20 janvier matin**

9:00 – 9:30 Accueil

9:30 – 11:00 Élection des coordonnants, des délégués et des membres du bureau

11:00 – 12:15 Date et objet de la journée intermédiaire  
(Poursuite du travail sur la question du site, le cas échéant)

12:15 – 12:30 Au revoir, rangement de la salle

## POUR PRÉPARER L'A.G.

Dans le mail « en guise de Lettre des CCAF de décembre 2018 », je vous avais invité-e-s à écrire. Vous trouverez ci-après ce que j'ai reçu et ce que j'ai écrit moi-même en réponse à cette invitation. C.C.

*Un SMS d'André J. Laviolette :*

« J'ai réfléchi à un texte qui ne s'est pas finalisé. En deux mots : très satisfait d'être « tombé » dans l'association la plus libertaire... La façon de travailler déroutante pour un débutant est, au fond, rassurante car accessible pour tous. La passe paraît plus effrayante... meurtre d'âme possible !... Mais pour conclure aujourd'hui, je citerai une phrase entendue à la radio : « c'est la poésie qui sauvera le monde ».

*À propos de La Lettre des CCAF et du Courrier – Claire Colombier et Albert Santelli :*

« Si l'A.G. nous renouvelle sa confiance, je resterai coordonnante, avec Albert Santelli. Nous avons redéfini ainsi la répartition des tâches entre nous :

- réception des textes, travail avec les auteurs, relecture finale et envoi à l'imprimeur (pour le *Courrier*) : C.C.
- corrections, réalisation des fichiers .pdf de *La Lettre* et du *Courrier* : Albert Santelli.

Une question que nous soumettons à l'A.G. : *La Lettre des CCAF* continue-t-elle à être envoyée via une *newsletter*, ce qui consiste à recevoir un lien permettant de trouver la *Lettre* sur le site des CCAF, ou peut-elle être envoyée en pièce jointe de mail, comme cela a été fait pendant la panne du site, ce qui est plus rapide et a l'avantage de permettre de repérer qui a reçu *La Lettre* ou pas. »

En ce qui concerne la mise en ligne des numéros du *Courrier*, suite à la panne du site, j'ai rencontré des problèmes, perdu les pages permettant l'accès aux *Courrier* de 2016 et 2017, n'ai pas pu mettre les numéros de 2018. Avec l'accord de Bertrand Phésans, j'avais contacté Idealcoms mais je n'ai eu aucune réponse. Dans l'état actuel des choses, je ne m'occupe plus de la mise en ligne et la reprendrai lorsqu'il y aura un nouveau site. »

*À propos du site :*

Vous trouverez dans les pages suivantes, des propositions qui peuvent nous aider à décider si nous changeons ou non de prestataire pour le site. (C.C.)

*Mail de Jacques Nassif :*

« Pour ce qui est de mon activité, à part le cartel sur la passe dont nous avons, je crois, suffisamment témoigné, j'ai essentiellement travaillé individuellement avec des Italiens pour les aider à avoir les idées claires par rapport à un inter-associatif qui les a souvent déçus. Ils s'en sont finalement un peu libérés, après en avoir trop attendu. Ils vont donc mettre en place à Bruxelles la plate-forme qui leur permettrait de se trouver un autre lieu que l'Italie qui les persécute et je les ai aidés à rédiger ces statuts que je te prierais donc de publier, car ils pourraient aussi bien intéresser bien des Français dans un avenir plus ou moins proche. Les statuts ont été rédigés par moi, à partir de ceux des Cartels et en étroite collaboration avec le même Franco et un analyste de Trévise qui est aussi juriste : Roberto Cheloni. Nous avons terminé de mettre ces textes au point pas plus tard qu'hier soir... Ils sortent donc tout juste du four et vont être présentés à un notaire par Guy Mertens, quand nous aurons pu réunir la somme nécessaire pour le payer. Je solliciterai donc les CCAF lors de l'A.G. pour mener à bien ce projet avec notre contribution. »

*PROJET DE STATUTS  
DU RASSEMBLEMENT EUROPÉEN POUR LA REFONDATION  
DE L'ANALYSE FREUDIENNE*

**Article 1 :**

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association, régie par la loi belge des AISBL du ... .. et le décret du ... .. ayant pour dénomination :

« **Rassemblement européen pour la refondation  
de l'analyse freudienne** ».

**Article 2 :**

Le siège social est fixé à l'adresse suivante :

...

Tout transfert ultérieur décidé par le conseil d'administration devra faire l'objet d'une approbation préalable décidée et argumentée par celui-ci.

**Article 3 :**

Cette association a pour objet la psychanalyse, dénommée ici *analyse freudienne*, ce qui mérite de faire valoir les attendus suivants :

- a) Cette appellation vise à distinguer l'analyse freudienne de toute psychothérapie, cette dernière faisant désormais l'objet spécifique des différentes législations de chacun des pays membres de l'Union européenne qui se réservent d'organiser chacun comme il l'entend l'administration de la santé publique, alors que nous faisons valoir par cette nouvelle fondation que la discipline fondée par Freud ne relève pas du médical et ne se réduit pas au thérapeutique.
- b) L'analyse freudienne relève certes d'un acte et ne se contente pas d'être une adhésion intellectuelle à un discours, mais cet acte se distingue aussi clairement que possible de l'acte médical, dans la mesure où son effectuation dépend directement de sa localisation (« entre divan et fauteuil ») et qu'il ne saurait donc être exercé dans le lieu abstrait dessiné par l'espace universel de la clinique.
- c) Cet acte se distingue tout autant de l'acte juridique visant à établir le légitime et l'illégitime des dépenses que l'État pourrait être amené à couvrir pour l'obtention d'un bien dont la valeur pourrait être chiffrée. Or si l'acte analytique, qui ne promet pas l'obtention d'un tel bien, devait devenir l'apanage d'une profession, on voit bien que celle-ci ne saurait être réglementée.
- d) Cet acte est toujours exercé en connaissance de cause par deux personnes, et non seulement par un professionnel correctement formé, la personne de l'analysant reconnaissant à son analyste la capacité qu'il lui confère d'analyser le discours que la situation engendrée par la « règle fondamentale de Freud » (Dites la prochaine des idées qui vous viennent ici et maintenant) est censée produire, ce discours étant supposé entraîner des changements sur les personnes concernées, mais qui ne sauraient être ni programmés en un protocole ni prévisibles dans une procédure, comme dans les actes précédemment évoqués.
- e) La non-réglementation de cet acte (qui se ferait sinon soit par le discours d'une institution de type universitaire soit par un contrat mutuellement consenti référable à un tiers le légitimant) n'exclut précisément pas que celui-ci ne soit jamais possible sans le res-

pect de certaines règles relevant essentiellement de l'éthique, et d'une éthique qui est celle du sujet, si l'on veut bien entendre que ce terme désigne tout ce dont la forme du discours scientifique a dû se débarrasser pour arriver à se poser dans l'universel.

- f) Le fait que cet acte échappe donc à toute universalisation et se pose nécessairement comme différent d'un divan à un autre l'apparente à celui du traducteur et fait du discours de Freud une discipline essentiellement portée par la diversité des langues et des cultures dans lesquelles elle s'est successivement implantée, essentiellement d'ailleurs dans la culture européenne dont elle est un des fleurons les plus authentiques.

#### **Article 4 :**

L'association sera donc composée de membres des différents pays européens intéressés à divers titres à l'analyse freudienne, ces titres méritant ici d'être précisés :

- a) Il pourra s'agir tout autant de personnes exerçant l'analyse freudienne en place d'analyste que de personnes se contentant de se dire analysant ou toujours en analyse.
- b) Ces membres pourront être inscrits ou pas dans des associations des différents pays de l'Union européenne, que ces associations les aient habilités à exercer la psychanalyse ou qu'elles s'abstiennent de considérer le titre de psychanalyste comme valide. Mais ils pourront tout autant se déclarer extérieurs au tissu institutionnel de la psychanalyse traditionnelle.
- c) Enfin il vaut la peine de préciser que le choix d'un lieu européen pour fonder l'association en question est rendu nécessaire par le fait que l'analyse freudienne a besoin, pour être défendue contre toutes les tentatives de l'assimiler à une psychothérapie réglementée et normative, d'un lieu hétérotopique, mais qui ne se situerait pourtant pas hors la loi, ce par quoi les membres qui s'inscrivent se sentiront plus directement concernés.
- d) Il sera donc souhaitable que, outre le fait d'être passés par l'acte analytique, la formation ou la profession exercée par ces membres soit des plus diverses, rien ne s'opposant en fait à ce qu'un mathématicien ou un juriste, un physicien ou un économiste, un linguiste ou un écrivain, un philosophe ou un artiste, etc. puisse s'intéresser à la défense de l'analyse freudienne, qu'il l'exerce lui-même en tant qu'analyste ou qu'il ait pu en bénéficier en tant qu'analysant.
- e) Il découle de ces différents titres que le discours de cette analyse freudienne, qui, après sa fondation par Freud et les diverses tentatives de refondation que celle-ci a provoquées, a atteint aujourd'hui son troisième temps, reste encore et toujours à redéfinir en fonction des changements advenus dans la civilisation, rien ne permettant pour le moment de donner à son contenu un statut qui le situerait, entre la science et l'art, du côté de l'invention ou de l'application.

#### **Article 5 :**

L'inscription des nouveaux membres se fera à partir de l'adhésion qu'aura rencontrée la lecture des présents statuts qui seront adressés par ceux qui les ont rédigés (pour obvier à la situation précaire dans certains pays de ceux que Freud a définis comme des « psychanalystes laïcs ») dans tous les pays européens où les personnes concernées auront été pressenties.

Nous pouvons, en effet, bénéficier aujourd'hui de ce lien que nous fournit le réseau informatique de la nouvelle technologie, ce qui ne nous dispensera pas de recourir largement à l'effort de traduire les présents statuts dans nos différentes langues, ainsi que les communications qui

suiront à partir de la fondation qui se fera à Bruxelles en 2019, dès qu'un nombre suffisant de membres et de pays aura été atteint.

Sera alors formé un conseil d'administration au sein duquel sera voté le montant d'une cotisation annuelle. L'appel se fera immédiatement après la première réunion des membres qui auront préalablement signé leur adhésion aux présents statuts.

La qualité de membre se perd par la démission ou le non-paiement de la cotisation, six mois après son appel, sauf accord individuel avec le trésorier.

L'exclusion pour un autre motif ne pourra être prononcée que par l'assemblée des membres lors d'une réunion de leur ensemble qui ne pourra alors se contenter d'être virtuelle et dont le rythme au moins annuel pourra être décidé lors de la réunion de fondation.

#### **Article 6 :**

La problématique mise en avant d'une défense de l'analyse freudienne dans les différents pays où elle est mise en danger soit par la législation soit par les différents lobbies et corporations de la psychothérapie, qui n'est rien de plus que le point de départ de notre fondation, ne nous dispensera pas de consacrer l'essentiel du travail de nos adhérents à la refondation du discours de Freud et de ses continuateurs, étant donné l'évolution des sciences et les tribulations de la civilisation.

Outre la plus large diffusion possible des textes qui auront été produits dans cet esprit dans les différents pays et auxquels notre collectif dédiera tous les moyens à sa disposition pour les faire traduire, il est évident que le discours inspiré par l'acte analytique privilégie à la communication des énoncés la confrontation des énonciations.

Nous nous efforcerons pour cela de mettre en place différents dispositifs permettant le recueil et l'échange de ces énonciations, en nous confrontant le plus directement au passage de la frontière entre les langues que la découverte de l'inconscient freudien s'est constamment et directement employé à cerner et traverser.

Outre le dispositif du divan/fauteuil, les principales inventions de tels dispositifs d'énonciation restent le cartel et la passe, auxquels les associations lacaniennes de l'Inter-associatif européen dont cette fondation est issue restent attachées.

De tels cartels pourront être formés, grâce aux différents moyens de la technologie actuelle, entre des analystes et/ou analysants de différents pays européens, confrontant les différentes tentatives de résolution des problèmes sur lesquels la pratique de l'analyse freudienne vient buter aujourd'hui.

Il sera également souhaitable qu'une passe trans-associative et inter-langues puisse être instaurée, visant à éclairer ce qu'il en est de la fin d'une analyse suivant les modalités qui seront propres au fonctionnement futur de notre association.

Outre le non-paiement de la cotisation, il pourra être envisagé que la qualité de membre puisse se perdre si l'un ou l'autre des nouveaux inscrits s'abstient pendant plus d'un an de participer activement, soit par l'échange de textes soit par la participation à un dispositif, à la vie de l'association, ce qui suppose qu'un registre de nos activités soit régulièrement tenu et communiqué à l'ensemble des membres.

#### **Article 7 :**

À partir de 2020, ou approximativement deux ans après notre fondation par libre cooptation entre les membres de nos différents pays, il pourra être utile, voire nécessaire – si nous voulons obtenir une légitimité européenne auprès des différentes administrations nationales auprès desquelles notre association pourrait être amenée à intervenir pour défendre l'exercice de l'analyse freudienne –, que toute nouvelle adhésion se fasse, comme il est traditionnel dans toute association, par une demande d'admission.

Le postulant rencontrera à cet effet, en acceptant de se déplacer en personne, deux membres de l'association tirés au sort pour assumer cette fonction d'accueil. Cette rencontre aura pour but de répondre aux questions du nouveau membre, de lui permettre de formuler ses projets de travail et ses attentes quant à l'association.

Les deux membres témoigneront de ces entretiens auprès de l'un des administrateurs du conseil, désigné, comme on le verra par la suite comme coordonnant de l'accueil. Lors du tirage au sort, les deux membres en question pourront se récuser ou être récusés une fois.

Acceptée ou ajournée, chaque candidature donnera matière à réflexion sur les principes d'une inscription dans une association pour la défense et la refondation de l'analyse freudienne, et cela dans le cadre de cartels constitués par les membres ayant assuré cette fonction d'accueil. Ces cartels rendront compte de leur travail à l'occasion des réunions annuelles de l'ensemble des membres.

### **Article 8 :**

L'association sera constituée par une seule catégorie de membre et, vivant chacun dans des pays et des langues différents, ceux-ci pourront être tous considérés, à ce titre, comme des membres dits « correspondants » dans les associations nationales qui en comportent.

Il découle de cet article que notre association soutient par là même que le seul titre à faire valoir pour y adhérer est celui de l'analysant, s'il pouvait exister en tant que tel, et que l'analyste, étant tenu au secret pour ce qui est du nom de ses pratiques, ne pourra jouir d'aucun titre le désignant comme tel auprès des autres membres de notre association.

En revanche, il est attendu que l'énonciation d'un sujet se déclarant analyste, s'il veut adhérer à notre Rassemblement, accepte aussi bien que cette déclaration puisse donner lieu à une élaboration dans l'association, au sein de l'un des dispositifs qui seront mis à sa disposition, afin qu'il soit bien avéré au sein du public auquel nous nous adresserons ou qui ne manquera pas de nous avoir à l'œil, que la personne d'un analyste ne peut jamais se permettre d'improviser sa fonction, mais se soumet aussi bien à des règles éthiques qu'à des contrôles instaurés le plus traditionnellement du monde comme chez tous les artisans.

Il est entendu que le plus grand cas sera fait de l'échange et de la formation mutuelle, au sein de notre association, entre les différentes générations d'analystes ou d'analysants, pour obtenir des uns et des autres que l'analyse freudienne reste vivante et inventive.

### **Article 9 :**

L'association se dote des instances de décision suivantes :

- a) Un conseil d'administration de cinq membres, appelés par la suite « coordonnants », qui seront élus sur candidature lors de l'assemblée constituante appelée à voter les présents statuts pour la fondation de notre collectif en AISBL.
- b) Tous les deux ans, il sera procédé au renouvellement de deux de ces administrateurs, la première fois par tirage au sort des sortants, puis à l'ancienneté ou par tirage au sort, s'il faut départager deux administrateurs de même ancienneté.
- c) Ce conseil se réunit au moins deux fois l'an. Il désigne en son sein le président, le trésorier et le secrétaire de l'association.
- d) Ces administrateurs sont par ailleurs personnellement responsables des tâches essentielles de l'association pour lesquelles ils se seront désignés comme coordonnants, en se les distribuant entre eux pour les mener à bien :
  - diffusion et communication à l'ensemble des membres des différents documents et événements qui ponctueront la vie de notre association (*newsletters* et courriers plus réguliers);

- publications, colloques et passage au public;
- dispositifs d'énonciation;
- accueil et admission;
- relations extérieures et questions économiques;
- questions de politique du discours de l'analyse freudienne.

**Article 10 :**

Une question plus particulière aux AISBL est celle de désigner les personnes qui seront habilitées à représenter l'association à l'extérieur, c'est-à-dire, effectivement, dans chacun des pays qui se verront représentés par les membres de notre future association.

En étroite collaboration avec le coordonnant aux relations extérieures, qui vient d'être mentionné, il pourrait être envisagé de désigner une sorte d'ambassadeur de notre association dans chacun des pays de l'Union européenne, qui pourrait être amené à la représenter sur place pour défendre, par exemple, l'un ou l'autre des membres de notre association poursuivi par une instance administrative de son pays qui ne reconnaîtrait pas tel ou tel des principes de la non-réglementation de l'analyse freudienne.

**Article 11 :**

Après la fondation de notre association et si l'ensemble des membres le juge utile, la fonction d'une assemblée générale comme constituant un organe de décision, qui n'est pas nécessaire dans les AISBL, sera néanmoins instaurée.

Dans ce cas, cette assemblée sera tenue de se réunir au moins une fois par an et un vote ne pourra valablement y intervenir que si la moitié des membres de l'association au moins sont présents ou représentés par procuration écrite. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale sera convoquée par le président du conseil d'administration, les décisions étant alors prises à la majorité simple des membres présents.

L'assemblée générale entend les rapports financier et d'activité du conseil d'administration et en vote le *quitus*.

En cas de désaveu, le conseil d'administration expédie les affaires courantes et convoque une assemblée générale extraordinaire dans un délai de trois mois, en vue d'élire un nouveau conseil d'administration.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée, en cas de nécessité, par le conseil d'administration ou sur la demande de plus d'un tiers des membres de l'association.

**Article 12 :**

Chaque assemblée générale pourra procéder – sur proposition du conseil d'administration ou d'un tiers des membres de l'association – à des modifications statutaires qui seront votées à la majorité des suffrages exprimés.

**Article 13 :**

Les ressources de l'association comprennent :

- le montant des cotisations annuelles,
- les subventions qui pourraient lui être allouées,
- et tout autre source de revenu, compatible avec la loi des AISBL.

**Article 14 :**

L'association : « Rassemblement européen pour la refondation de l'analyse freudienne » peut adhérer – ou recevoir l'adhésion – d'autres associations ayant la psychanalyse freudienne pour objet. La décision en revient à l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

***Article 15 :***

En cas de dissolution, prononcée par la majorité des membres de l'association, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci.

L'actif, s'il y a lieu, est dévolu, conformément à l'article de la loi du ...  
et du décret du ...

*SITE DES CCAF*  
*Éléments pour réfléchir au choix d'un prestataire*

J'ai pris des renseignements auprès de deux prestataires, afin d'avoir des éléments de comparaison et pouvoir décider, en connaissance de cause, de conserver ou non le prestataire actuel Idealcoms dont vous trouverez le devis ci-après.

- 1) Le premier prestataire que j'ai contacté est une coopérative que je connais via une autre association. Je vous indique leurs propositions plus comme élément de comparaison. Le fait qu'ils ne proposent pas de contrat de maintenance mais seulement une aide ponctuelle ne correspond pas à nos besoins. Cela peut par contre être intéressant si vous voulez vous créer un site.

« Chez Ouvaton,

– le nom de domaine en .fr est actuellement de 9 euros HT / an

– la plaque annuelle est de 30 euros HT (elle suffirait pour les CCAF).

Donc, à ce jour, la dépense annuelle serait de 39 euros HT.

L'heure de maintenance (aide ponctuelle) coûte 12 euros HT.

Nous ne faisons pas de conception et de maintenance de site web.

Pour la mise en place d'un nouveau site (plus au goût du jour, et consultable par tablette ou smartphone), un coup de main pour l'installation et un début de mise en forme d'un Wordpress serait facturé 48 euros HT (une seule fois).

La vraie dépense est liée au niveau souhaité de récupération du contenu ancien. Si vous souhaitez qu'on s'en charge, ça coûterait un peu cher : autour de 250 euros HT. »

Contact Ouvaton : Philippe Ladame

[admin-panel@listes.ouvaton.coop](mailto:admin-panel@listes.ouvaton.coop) »

- 2) Le deuxième prestataire travaille avec de nombreuses associations professionnelles, notamment de médecine, et aussi avec des professionnels libéraux tels des architectes, etc. Il va nous envoyer un devis officiel mais voici déjà les éléments que j'ai pu recueillir par téléphone

Il propose un forfait de 300 € pour l'hébergement et la maintenance. Ce contrat comprend une sauvegarde de l'état du site sur 30 jours (en clair : si, comme cela m'est arrivé, on perd des pages, il suffit de l'appeler pour qu'il les restaure à partir de la copie de sauvegarde).

Ce forfait comprend, si nous le souhaitons, un paiement en ligne des cotisations et un téléchargement du reçu de paiement de la cotisation.

Le devis complet vous sera communiqué dès réception.

Voici ses coordonnées :

Julian BARSZOWSKI : 06 75 69 70 55

[contact@abdc-informatique.com](mailto:contact@abdc-informatique.com)

Claire Colombier



9, bd de Bretagne  
16000 Angoulême  
France

**Votre contact : Sébastien Septfons**  
Tel : 05 45 90 97 95  
Email : s.septfons@idealcoms.net  
**Devis D-1812-00278**  
En date du : 28/12/2018

**CCAF**

A l'attention de **M Bertrand Phesans**  
80, rue Menilmontant  
75020 Paris 20  
France

Objet : Refonte site web cartels-constituants.fr

| Description | Qte | PU HT | Total HT |
|-------------|-----|-------|----------|
|-------------|-----|-------|----------|

**OBJECTIFS :**

- Mise à niveau du site pour répondre aux standards actuels
- Moderniser et améliorer les outils de gestion
- Intégrer une maintenance et mise à niveau permanente

**PRESTATIONS :**

- Conduite de projet : coordination, planning et livrables
- Conception : générale et détaillée
- Création web design : maquettes, ergonomie, adaptation terminaux mobiles
- Réalisation : développement, montage et intégration (PHP / MySQL)
- Optimisation SEO : référencement internet et paramétrage redirections
- Récupération de vos données : environ 260 pages à ce jour
- Livraison : test et mise en service

Document joint : *présentation-idealcoms.pdf*

| Description | Qte | PU HT | Total HT |
|-------------|-----|-------|----------|
|-------------|-----|-------|----------|

**REFONTE SITE :**

Sur la base du site actuellement en ligne, même arborescence et même outils back office de gestion : <http://www.cartels-constituants.fr/>

- **SSL** : mise en place du protocole https
- **Responsive design** : compatible avec les terminaux mobiles (smartphone et tablettes)
- **Optimisation SEO** : mise en place des optimisations actuelles pour le référencement naturel
- **Technologie** : passage au framework Laravel (Base de travail open-source universelle)
- **Transfert de vos données** : migration de vos contenus actuels vers le nouveau site
- **Newsletter** géré depuis un outil externe spécialisé : mise en place et formation par notre équipe

|                                        |       |                 |          |
|----------------------------------------|-------|-----------------|----------|
| Temps jour/homme chef de projet        | 21,00 | 65,00<br>/heure | 1 365,00 |
| Temps jour/homme web designer (UI/UX)  | 24,00 | 65,00<br>/heure | 1 560,00 |
| Temps jour/homme développeur back-end  | 35,00 | 65,00<br>/heure | 2 275,00 |
| Temps jour/homme développeur front-end | 28,00 | 65,00<br>/heure | 1 820,00 |
| Temps jour/homme référenceur web       | 5,00  | 65,00<br>/heure | 325,00   |
| Sous total                             |       |                 | 7 345,00 |

**Conditions réalisation site:**

- 40% du montant total ttc à la commande
- 40% à la validation de la conception et des maquettes graphiques
- 20% à la mise en ligne du site
- Délais moyen de réalisation : 4 mois (calendrier co-validé au lancement du projet)

**MAINTENANCE TECHNIQUE (Option)**

Mise à jour et correctifs pour le maintien des fonctionnalités, des performances et de la sécurité.  
Contrat annuel intégrant un support technique idealcoms 5/7j, heures d'ouverture.

|                               |      |                       |                     |
|-------------------------------|------|-----------------------|---------------------|
| Contrat de maintenance annuel | 1,00 | 980,00<br>forfaitaire | 980,00<br>En option |
|-------------------------------|------|-----------------------|---------------------|

**Conditions contrat de maintenance :**

- Engagement annuel tacitement reconductible
- Paiement à la commande

|                                            |
|--------------------------------------------|
| Notes :<br>TVA payée sur les encaissements |
|--------------------------------------------|

|                          |                   |
|--------------------------|-------------------|
| <b>Total net HT</b>      | <b>7 345,00 €</b> |
| TVA 20,00%               | 1 469,00 €        |
| <b>Montant total TTC</b> | <b>8 814,00 €</b> |

**Date et Signature du client précédée de la mention 'Lu et approuvé, bon pour accord' :**

Date de validité : 27/01/2019  
Moyen de règlement : virement bancaire  
Acompte : 40,00 %  
3 525,60 €  
Délai de règlement : à la commande  
Banque : CIC  
BIC : CMCIFRPP  
IBAN : FR76 3004 7142 8600 0203 8170 104

**Sauf accord particulier, nos factures sont payables à réception.** Les délais ne pourront en aucun cas être supérieurs à 45 jours à compter de l'émission de la facture pour le paiement des factures périodiques conformément à la loi de consommation du 17/04/2014 dite « loi Hamon ». Tout paiement tardif entraînera une pénalité égale à 1.5 fois le taux mensuel d'intérêt légal (loi n°92-1442-93-122) et une indemnité forfaitaire de 40 €  
**Réserve de propriété :** Les marchandises ou prestations demeurent notre propriété jusqu'au paiement intégral de la facture. (loi 80-335 du 12 mai 1980).

Les services de suivi, de Position Internet Export, de noms de domaine et d'hébergement sont renouvelables par tacite reconduction, sauf avis contraire de votre part par courrier recommandé au moins 1 mois avant la date anniversaire.

## CORRESPONDANCE À PROPOS DU SITE

C'est à l'occasion d'une panne prolongée de notre site que j'ai commencé des échanges avec Madyne Debergues, qui en faisait une consultation régulière et attentive. Vous avez pu lire son courriel dans *La Lettre* n° 5 de 2018. Nos échanges se sont poursuivis, de loin en loin. Nous vous en donnons aujourd'hui quelques échos à l'heure où nous devons repenser notre site.

J'ai été sensible au fait que les remarques de notre lectrice montraient l'importance pour elle de l'écoute et aussi d'une manière de parler de la psychanalyse au plus près de la pratique et sans jargon. Le livre dont elle nous a donné la référence dans *La Lettre des CCAF* n° 6 est une excellente illustration de cette orientation.

*« D'une manière générale, sur le fond, ce qui me vient en premier, qui englobe les autres réflexions, c'est l'écoute.*

*Essayer d'entendre, d'apprendre la langue de l'Autre y compris celle des enfants. Cette écoute n'est pas réservée aux analystes et toute personne aurait à apprendre de cette écoute particulière.*

*Entendre, certes la parole, mais aussi, à mon avis, toutes mises en mots par la création (écriture, peinture, photo, sculpture, musique, danse etc.). Tout est bon pour dire*

*Dans ce sens j'apprécie aussi lorsque les CCAF établissent des liens avec d'autres champs, la littérature bien sûr, la poésie, le cinéma (je pense par exemple à Babouillec), mais aussi la justice (invitation d'avocats lors d'un colloque) etc.*

*Un certain "savoir", une façon d'être s'infiltrent en soi et s'interrogent toujours. [...]*

*Comment les CCAF, les analystes, dans un langage simple, pourraient-ils faire partager davantage ce savoir, cette écoute, cette façon d'être, donner le désir de connaître cette place d'analyste ? Comment faire partager aussi les savoirs des personnes en souffrance et de leurs parents si enfants ? » (Courriel du 6 août 2018)*

*« Oui, mon écrit dépassait sans doute l'écoute perçue au niveau des CCAF*

*J'avais en tête cette lettre ouverte autour de l'autisme, signée par les CCAF.*

*J'avais aussi en mémoire dans Analyse profane, sacrée pratique, pratique sacrée : « En ce qui concerne les psychanalystes, ils sont souvent victimes d'une illusion : ils croient comprendre ce qui leur est dit, simplement parce qu'ils peuvent le transposer dans un langage "jargonnant". [...] Le vrai pari pour un psychanalyste, ce n'est jamais de répéter ce qui a déjà été dit, mais de trouver le langage pour exprimer ce qui n'a pas encore été énoncé. » de Giovanni Sias repris par L. Diaz.*

*Je garde comme belle définition de l'écoute : « Sans doute s'agit-il, pour faire sortir de l'inouï de cette polytonalité, de trouver le point d'écoute, ou plutôt les points d'écoute. » (Dossier cartel) C'est tout à fait ça. Mais rare.*

*Ce parallèle avec la musique m'a rappelé une ancienne émission radiophonique très intéressante où sont mises en perspective la critique musicale et la psychanalyse freudienne. Sont évoquées deux écoutes dans la critique musicale, l'attention voulue et l'attention flottante avant l'invention de la psychanalyse. [...]*

*Connaissez-vous le poète (et psychologue clinicien) Gabriel Okunndji. Écriture poétique autour de l'initiation, de la transmission par la voix, l'écoute, le silence. Dans la préface de son livre Stèles du point du jour : « je souhaite au lecteur une parfaite écoute des voix qui enveloppent la vie. Car la parole transmise demeure, dans le cours de la destinée humaine, l'unique offrande susceptible de fleurir le cœur de celui qui la reçoit d'une lumière propice au cheminement. » (France-Culture, les Racines du ciel, 12/06/2016) (Courriel du 23/08/18)*

## AGENDA

|                                |                                                                                                               |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 19 et 20 janvier 2019          | AG statutaire des CCAF<br>samedi : AEPP, 4 rue Titon, 75011 Paris<br>dimanche : IPT, 83 Bd Arago, 75014 Paris |
| 2 et 3 février 2019            | Coordination de l'I-AEP                                                                                       |
| Mars/avril 2019                | Journée de travail des CCAF<br>(date et lieu à préciser)                                                      |
| 1 <sup>er</sup> et 2 juin 2019 | Séminaire I-AEP                                                                                               |
| 15 et 16 juin 2019             | AG des CCAF                                                                                                   |
| Septembre 2019                 | Colloque Convergencia<br>à Paris (date à préciser)                                                            |

## BLOC-NOTES

Le trésorier Michel Didierlaurent rappelle que la cotisation 2018 est payable jusqu'au début de l'AG., pour ceux-celles qui ne s'en sont pas encore acquitté-e-s.

[micheldidierlaurent@orange.fr](mailto:micheldidierlaurent@orange.fr)

Les changements dans vos coordonnées sont à signaler à  
Isabelle Dufresnoy-Spezia [isabelle.dufresnoy@gmail.com](mailto:isabelle.dufresnoy@gmail.com)

Yvette Sellès-Lagorce nous communique sa nouvelle adresse mail :  
[yvette.selles@sfr.fr](mailto:yvette.selles@sfr.fr)

Les comptes-rendus de l'A.G. et les contributions au prochain Courrier sont à envoyer  
au plus tard le 6 février 2019 à Claire Colombier  
[ccolombierpro@gmail.com](mailto:ccolombierpro@gmail.com)

Les textes pour les *Actes du séminaire I-AEP sur la passe* sont à envoyer  
au plus tard le 28 février à Claire Colombier  
[ccolombierpro@gmail.com](mailto:ccolombierpro@gmail.com)

## *Les coordonnants en 2017 et 2018*

*Coordonnants de l'accueil* : Marie Diebler et Jacques Nassif.

*Coordonnants de la passe* : Jean-Michel Darchy et Claire Colombier, avec Albert Maitre pour la préparation du séminaire I-AEP de décembre 2018.

*Coordonnant du Courrier et de La Lettre des CCAF* : Claire Colombier, avec Albert Santelli pour la relecture et les corrections et Han-Victor Lu pour les envois du *Courrier*.

*Coordonnante des Contacts* : Isabelle Dufresnoy.

*Coordonnant du site* : Bertrand Phésans (administrateur du site), avec Claire Colombier pour la mise en ligne du *Courrier*.

*Coordonnant des groupes au travail, des journées des CCAF et des AG* : Bertrand Phésans.

*Coordonnant des secrétariats* : André Laviolette (en 2018), avec tous ceux qui voudront bien, lors des réunions, prendre des notes et les lui transmettre

## *Les délégués*

- à l'*Inter-associatif européen de psychanalyse* : Martine Lesbats-Aimedieu, Michel Didierlaurent, Marie Diebler, Jacques Nassif et Christine Roosen;
- à *Convergencia* : Christophe Amestoy.

## *Responsabilités au niveau de l'association loi 1901*

- *Trésorerie* : Michel Didierlaurent et Isabelle Dufresnoy,
- *Président* : Bertrand Phésans.

